



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine et à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

40^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

EPU du Nigéria

Jeudi, le 14 Mars 2018

Intervenant : David Wenk

La RADDHO tient à saluer les réformes engagées par le Nigéria dans le domaine des droits sociaux, économiques et culturelles depuis son passage au deuxième cycle de l'EPU.

Les efforts consentis par le Nigéria notamment dans l'administration de la justice, la santé, l'adoption de la loi sur la protection de l'enfant et la mise à jour de ses rapports au niveau des organes conventionnels méritent d'être salués.

Par ailleurs, en dépit de l'engagement du pays dans la lutte contre le terrorisme, la situation sécuritaire au nord-est demeure encore précaire.

Néanmoins, il convient rappeler que les autorités Nigériane doivent veiller à ce les opérations de lutte contre le terrorisme ainsi les législations en vigueur dans le pays soient en conformité avec les normes des droits humains et du droit international.

La RADDHO s'inquiète de l'ampleur du nombre élevé de victimes de la traite des êtres humains dans le pays. Il est indispensable de renforcer le Code de procédure pénale pour mettre un terme à cette pratique.

Pour conclure, la RADDHO invite le Nigéria à lutter contre la corruption, les mauvaises conditions de détention, la surpopulation carcérale, la violence conjugale et l'exploitation domestique des enfants.

De plus, la RADDHO exhorte le Nigéria à prendre des mesures appropriées et adéquates pour mieux protéger les minorités sexuelles dans le pays.

En fin, la RADDHO encourage le Nigéria à créer un cadre de dialogue pour abolir la peine de mort dans tous les Etats.

Je vous remercie de votre aimable attention.